

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de LYON - RIOM

26 avenue de Verdun

42000 SAINT ETIENNE

Tel : 04 77 92 05 30

Fax : 04 77 74 22 93

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31.12.2020

CENTRE SOCIAL& CULTUREL PASSERELLE

80 Rue des Anciens Combattants d'AFN

42740 SAINT-PAUL en JAREZ

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de 45 - LYON - RIOM

26 avenue de Verdun
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04 77 92 05 30
Fax : 04 77 74 22 93
Y.begon@aaci-conseils.fr

Centre social & Culturel Passerelle
80 rue des anciens combattants d'AFN
42740 - SAINT PAUL EN JAREZ

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre social & Culturel Passerelle relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code déontologique de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant l'existence d'un changement de présentation comptable.

L'application du règlement ANC 2018-06 entraîne notamment des modifications dans le classement des comptes. En annexe, sont présentés des comptes proforma avec l'application des normes

comptables sur N-1 pour une meilleure lisibilité des états comptables. Par dérogation au règlement ANC2018-06, sur recommandations de la Caisse d'Allocation Familiales, les remboursements de l'Etat des indemnités liées à l'activité partielle ont été enregistrés en compte 79154. Les soldes des comptes 1026xx ont été soldés et ont été transférés en report à nouveau en compte 110000

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné ci-avant, l'annexe expose le changement de méthode de présentation résultant de l'application de la nouvelle règlement ANC 2018-06. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Des subventions et concours publics ont été accordées pour 271 355 €. Je me suis assuré, par sondages, qu'elles étaient utilisées conformément à leur objet. L'analyse de ces appréciations n'appelle pas de remarques particulières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion, exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A SAINT ETIENNE
le 30 juillet 2021
Le commissaire aux comptes
YVES BEGON



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	612	485	127	280	153	54.64
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	101 758	90 754	11 005	11 440	435	3.80	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés	83		83	83			
Prêts							
Autres							
Total I	102 454	91 239	11 215	11 803	588	4.98	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 335		7 335	16 269	8 934	54.91
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	76 350		76 350	46 476	29 874	64.28
	Valeurs mobilières de placement	39 493		39 493	39 064	429	1.10
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	184 987		184 987	237 157	52 170	22.00
Charges constatées d'avance (2)							
Total II	308 165		308 165	338 966	30 801	9.09	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	410 619	91 239	319 380	350 769	31 389	8.95	

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

YB

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires			210 617		210 617	100.00
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité	29 913		43 825		13 912	31.74	
Autres							
Report à nouveau	217 775		1 373		219 148	NS	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	25 838		8 531		34 369	402.87
	Situation nette (sous total)	221 850		261 600		39 750	15.19
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	221 850		261 600		39 750	15.19
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	5 755		3 701		2 054	55.50
	Total II	5 755		3 701		2 054	55.50
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	16 531		14 398		2 133	14.81
	Total III	16 531		14 398		2 133	14.81
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				295	295	100.00
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	11 850		10 957		893	8.15
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	34 875		29 404		5 471	18.61
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	10 021		5 353		4 669	87.22
Instrument de trésorerie							
Produits constatés d'avance	18 497		25 062		6 565	26.20	
	Total IV	75 244		71 071		4 173	5.87
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	319 380		350 769		31 389	8.95

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

56 747 46 008
295

Cabinet FONT-GUILLOT

VB

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL		121 993		118 236	3 757	3.18
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL		121 993		118 236	3 757	3.18

YB

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	4 130		7 530		3 400	45.16
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	81 924		297 432		215 509	72.46
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	271 355		141 956		129 399	91.15
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	9 602		2 520		7 082	281.03
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie	1 250				1 250	
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	21 912		39 362		17 450	44.33
Utilisations des fonds dédiés	3 701				3 701	
Autres produits						
Total I	393 874		488 801		94 927	19.42
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	121 333		160 216		38 883	24.27
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	4 569		5 103		534	10.46
Salaires et traitements	200 922		233 160		32 238	13.83
Charges sociales	56 593		71 862		15 269	21.25
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 338		7 819		3 481	44.52
Dotations aux provisions	2 133				2 133	
Reports en fonds dédiés	5 755		3 701		2 054	55.50
Autres charges			64		64	100.00
Total II	395 643		481 925		86 283	17.90
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	1 768		6 876		8 644	125.72

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

YB

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		909		860	49	5.67
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		909		860	49	5.67
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		909		860	49	5.67
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		859		7 736	8 595	111.11
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion		1 181		4 155	2 974	71.57
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V		1 181		4 155	2 974	71.57
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion		26 079		3 300	22 779	690.37
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI		26 079		3 300	22 779	690.37
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		24 898		855	25 753	NS
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)		81		60	21	35.00
Total des produits (I+III+V)		395 965		493 816	97 852	19.82
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		421 803		485 285	63 482	13.08
5. EXCEDENT OU DEFICIT		25 838		8 531	34 369	402.87

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

L'association a subi une fermeture administrative du 15 mars 2020 au 11 mai 2020.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus **Points d'attention**

- Impacts de l'événement sur les recettes : une diminution significative des participations familles s'élevant à 87 724 € (29 355 € sont liées à la non facturation du SIPG)
- Impacts de l'événement sur les produits :
 - * prise en charge par l'Etat de 2 434 € d'indemnisation du personnel au titre de l'activité partielle
 - * exonérations et aides au paiement des cotisations URSSAF : 15 118 €

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

L'application du règlement ANC 2018-06 entraîne notamment des modifications dans le classement des comptes.

En annexe, sont présentés des comptes proforma avec l'application des normes comptables sur N-1 pour une meilleure lisibilité des états comptables.

Par dérogation au règlement ANC2018-06, sur recommandations de la Caisse d'Allocation Familiale, les remboursements de l'Etat des indemnités liées à l'activité partielle ont été enregistrés en compte 79154.

Les soldes des comptes 1026xx ont été soldés et ont été transférés en report à nouveau en compte 110000

Informations générales complémentaires

Le centre social ne gère plus la section basket depuis cette année, leur compte bancaire leur a été remboursé par le centre à hauteur de 13 911.6 € (compte 106800)

Un litige est en cours au 31/12/2020 avec SFR, des charges exceptionnelles ont été comptabilisées pour 14 145 € en 2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	612	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	57 225		
Installations générales agencements aménagements divers	19 089		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 695		3 750
TOTAL	98 009		3 750
Autres titres immobilisés	83		
TOTAL	83		
TOTAL GENERAL	98 704		3 750

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		612	612
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			57 225	57 225
Installations générales agencements aménagements divers			19 089	19 089
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			25 444	25 444
TOTAL			101 758	101 758
Autres titres immobilisés			83	83
TOTAL			83	83
TOTAL GENERAL			102 454	102 454

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	332	153	485
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	55 461	1 468		56 928
Installations générales agencements aménagements divers	9 768	1 945		11 714
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 340	772		22 112
TOTAL	86 569	4 185		90 754
TOTAL GENERAL	86 901	4 338		91 239

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	153			
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 468				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 945				
Matériel de bureau informatique mobilier	772				
TOTAL	4 185				
TOTAL GENERAL	4 338				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	210 617			210 617	
Réserves :					
Autres réserves	43 825			13 912	29 913
Report à nouveau	1 373		219 148	0	217 775
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 531	34 369			25 838
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	261 600	34 369	219 148	224 528	221 850

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	14 398	2 133			16 531
TOTAL	14 398	2 133			16 531
TOTAL GENERAL	14 398	2 133			16 531
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 133			

Hypothèses retenues pour la provision de retraite :

- Départ à la retraite à l'âge de 63 ans
- Taux de rotation du personnel de 0 %
- Taux de progression des salaires de 1.5 %
- Taux de charges patronales de 42 %
- Convention collective applicable : Centres sociaux et acteurs du lien social

VF

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	7 335	7 335	
Personnel et comptes rattachés	1 085	1 085	
Débiteurs divers	75 265	75 265	
TOTAL	83 685	83 685	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	11 850	11 850		
Personnel et comptes rattachés	13 176	13 176		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 573	18 573		
Autres impôts taxes et assimilés	3 126	3 126		
Autres dettes	10 021	10 021		
Produits constatés d'avance	18 497	18 497		
TOTAL	75 244	75 244		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A - B + C
PROJET MANGA	1 666	1 666	1 666		
ASSE COEUR VERT	2 035	2 035	2 035		
DDCS PLOITIQUE DE LA VIL	3 000			3 000	3 000
CARSAT PROJET NUMERIQUE	2 755			2 755	2 755
TOTAL	9 456	3 701	3 701	5 755	5 755

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	75 265
Total	75 265

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	15 495
Autres dettes	8 010
Total	23 505

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	18 497
Total	18 497

Subventions d'équipement

Aucune subvention d'investissement n'a été accordée au titre de l'exercice 2020.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Les principaux cadres dirigeants s'entendent du Président, du Trésorier, du Secrétaire de l'Association. Ces personnes exercent toutes bénévolement leur fonction. Il ne leur est pas attribué de rémunération.

Valorisation des contributions volontaires

Les éléments supplétifs ont été évalués à un montant de 121 992.78 euros.

Ils correspondent /

* à la mise à disposition de locaux et de personnel par la commune de Saint Paul en Jarez pour 121 222.78 €(Chiffres 2020).

* au don de tablettes de la fédération des centres sociaux pour 770 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- DIVERS	7	77100000
- REGUL VACAF 2019	242	77200000
- ECRAT PS CAF 2019	322	77200000
- ANNUL ETAT DE RAPP.> 12MOIS	610	77200000
Total	1 181	
Charges exceptionnelles		
- DONS INTERVENANTS SUITE COVID	3 380	67130000
- DONS ASSOC	200	67130000
- LITIGE SFR	14 498	67180000
- ECART CAISSE	272	67180000
- ECART FPH	215	67180000
- DIVERS	160	67180000
- REGUL PROV 2019	5 272	67200000
- ANNUL PROV SUB SEM 2019	2 000	67200000
- REGUL IJ 2019	83	67200000
Total	26 080	

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de 45 - LYON - RIOM

26 avenue de Verdun
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04 77 92 05 30
Fax : 04 77 74 22 93
Y.begon@aaci-conseils.fr

Centre social & Culturel Passerelle
80 rue des anciens combattants d'AFN
42740 - SAINT PAUL EN JAREZ

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux adhérents

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'assemblée générale en application de l'article L 612-5 du Code de commerce.

A SAINT ETIENNE

le 30 juillet 2021

Le commissaire aux comptes
YVES BEGON

